

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/L/755
1^{er} novembre 2005

(05-5116)

RAPPORT (2005) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

1. Le présent rapport est distribué par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui le présente sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités et décisions du Comité jusqu'au 24 octobre 2005.
2. Le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le "Comité SPS") a tenu deux réunions ordinaires en 2005: les 9 et 10 mars et les 29 et 30 juin.¹ Une troisième réunion ordinaire a débuté le 24 octobre 2005, au cours de laquelle plusieurs points de l'ordre du jour ont été examinés; la réunion a ensuite été suspendue et elle reprendra les 1^{er} et 2 février 2006. À la réunion de juin, M. Gregg Young (États-Unis) a été reconduit dans ses fonctions de Président pour la période 2005/2006.
3. Comme convenu dans le Processus pour l'examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord qu'il avait adopté en juin 2004², le Comité a tenu, à sa réunion de mars, de nouvelles discussions sur les questions relatives au deuxième examen du fonctionnement de l'Accord SPS. À la réunion de juin, il a achevé ce deuxième examen et a adopté un rapport y afférent, qui comprenait des recommandations concernant ses travaux futurs.³ Les questions soulevées par ce rapport seront examinées par le Comité à sa réunion de février 2006.
4. Au cours des réunions de mars et de juin, le Comité a poursuivi son examen de la mise en œuvre de l'Accord SPS et des préoccupations des pays en développement. La question du traitement spécial et différencié est restée inscrite à titre permanent à l'ordre du jour du Comité en 2005. Les Membres ont été invités à faire part au Comité de leur expérience concernant l'application de la nouvelle procédure visant à améliorer la transparence du traitement spécial et différencié qui avait été adoptée en octobre 2004.⁴
5. Pour ce qui est des propositions que le Conseil général lui avait renvoyées, le Comité a adopté, en juin 2005, un rapport au Conseil général les concernant.⁵ Le rapport fait état de l'engagement du Comité de poursuivre l'examen des propositions dont il est saisi, ainsi que de toute version révisée de ces propositions, afin d'établir des recommandations spécifiques en vue d'une décision. Le rapport identifie également des éléments à inclure dans les discussions sur les travaux

¹ Le rapport de la réunion de mars est reproduit dans le document G/SPS/R/36 et celui de la réunion de juin dans le document G/SPS/R/37.

² G/SPS/32.

³ G/SPS/36.

⁴ G/SPS/33.

⁵ G/SPS/35.

additionnels qui aideront le Comité à répondre aux préoccupations sous-tendant les propositions, telles qu'elles ont été identifiées par les Membres, en vue de s'acquitter du mandat de Doha pour le développement. L'examen de ces éléments a été entrepris à la réunion du 24 octobre.

6. À ses réunions ordinaires, le Comité SPS a examiné un large éventail de problèmes commerciaux spécifiques, dont beaucoup avaient trait à des notifications particulières. Parmi les questions débattues figuraient, entre autres choses, les restrictions commerciales relatives aux procédures administratives générales dans le domaine SPS; les problèmes liés à la teneur maximale en résidus de pesticides dans plusieurs produits; les mesures prises pour faire face à la grippe aviaire, à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), à la fièvre aphteuse et à la fièvre porcine classique; ainsi que divers problèmes liés à la préservation des végétaux, y compris le feu bactérien. Le Comité a également examiné un certain nombre de questions relatives à l'absence de reconnaissance du statut de zone exempte de maladies animales ou de parasites des végétaux et à la mise en œuvre de la norme phytosanitaire internationale applicable aux matériaux d'emballage en bois. Les problèmes commerciaux spécifiques évoqués au Comité en 2005 seront résumés dans la sixième version révisée du document G/SPS/GEN/204.

7. Conformément aux dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence, 620 notifications (y compris des addenda, des corrigenda et des révisions) ont été communiquées au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2005, ce qui porte à presque 5 970 le nombre total de notifications SPS présentées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord. Un Membre a notifié, par le biais du mécanisme approuvé par le Comité à sa réunion de mars 2004, l'existence d'une traduction non officielle d'un document notifié au cours de cette même période.⁶

8. La question du fonctionnement des dispositions de l'Accord relatives à la transparence a été inscrite à titre permanent à l'ordre du jour des réunions ordinaires de 2005. Le Comité a examiné des propositions visant à ce que soit fixé un délai de 60 jours pour la présentation d'observations concernant une notification et à ce que soit encouragée la notification volontaire des mesures SPS fondées sur une norme internationale pertinente. Il a également discuté des moyens de fournir une assistance technique ciblée aux pays en développement Membres qui ne se conformaient toujours pas aux dispositions de l'Accord relatives à la transparence. Le Secrétariat a fait rapport sur l'état d'avancement du système de gestion des renseignements (SPS-IMS) qu'il mettait en place pour améliorer la gestion et l'analyse de la documentation reçue.

9. La question de l'équivalence est restée inscrite à titre permanent à l'ordre du jour du Comité SPS. Comme convenu dans le Programme de travail futur, les organisations ayant le statut d'observateur ont communiqué des renseignements sur leurs travaux relatifs à l'équivalence et les Membres ont fait part au Comité de leurs expériences concernant la mise en œuvre de l'article 4.⁷

10. Aux réunions de mars et de juin, le Comité a examiné de nombreuses propositions concernant la mise en œuvre de l'article 6, y compris des propositions visant à ce qu'il élabore des lignes directrices en matière de procédure afin de faciliter la reconnaissance des zones exemptes de parasites ou de maladies.⁸ Plusieurs problèmes commerciaux liés à l'absence de reconnaissance des zones exemptes de parasites ou de maladies ont également été soulevés. Hors de ses discussions, le Comité

⁶ G/SPS/GEN/487.

⁷ G/SPS/20.

⁸ G/SPS/W/162/Rev.1, G/SPS/W/164, G/SPS/W/165, G/SPS/W/166, G/SPS/W/167, G/SPS/W/168, G/SPS/W/170, G/SPS/W/171, G/SPS/W/172, G/SPS/W/176, G/SPS/W/177, G/SPS/GEN/584 et G/SPS/GEN/588.

a tiré profit des contributions de l'OIE et de la CIPV.⁹ Il est convenu de poursuivre les travaux sur cette question.

11. Conformément à la procédure provisoire adoptée en octobre 1997, le Comité SPS a continué à surveiller l'utilisation des normes internationales. Depuis la mise en œuvre de la procédure, les Membres ont soulevé onze questions. Le Comité a adopté son septième rapport annuel sur la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale à sa réunion de juin.¹⁰

12. Les Membres, les organisations ayant le statut d'observateur et le Secrétariat ont communiqué des renseignements concernant leurs activités d'assistance technique à chacune des réunions du Comité SPS. Au moment de la réunion de juin du Comité, 36 Membres avaient fait parvenir des réponses au questionnaire concernant leurs besoins en matière d'assistance technique.¹¹ Le Secrétariat a par ailleurs fait régulièrement rapport sur les projets et dons pour l'élaboration de projets financés par le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce (MENDC), et a fourni des détails concernant ses propres activités de formation et d'assistance technique liées aux mesures SPS.¹²

13. À la réunion du 24 octobre 2005, le Comité a procédé à un examen transitoire au titre de la section 18 du Protocole d'accession de la République populaire de Chine.¹³

14. Le Comité SPS a continué d'accorder le statut d'observateur *ad hoc*, réunion par réunion, à l'Association européenne de libre-échange (AELE), au Système économique latino-américain (SELA), à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), à l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA), au Groupe ACP et à l'OCDE. Il a poursuivi l'examen des demandes de statut d'observateur présentées par la Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique (APCC), par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, et par l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV).

15. Le Comité SPS a maintenu des relations de travail étroites avec le secrétariat de la CIPV, l'OIE et la Commission du Codex et il a reçu des mises à jour régulières sur leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont également communiqué des renseignements sur leurs activités, y compris leurs activités d'assistance technique.

16. La réunion du 24 octobre 2005 reprendra les 1^{er} et 2 février 2006. Le Comité est convenu du calendrier provisoire suivant pour les réunions ordinaires en 2006: 29-31 mars, 28-30 juin et 11-13 octobre.

⁹ G/SPS/GEN/542, G/SPS/GEN/568, G/SPS/GEN/569 et G/SPS/GEN/574.

¹⁰ G/SPS/37.

¹¹ Le questionnaire figure dans le document G/SPS/W/113, et les réponses à ce questionnaire ont été distribuées sous la forme d'addenda au document G/SPS/GEN/295.

¹² G/SPS/GEN/545 et G/SPS/GEN/572.

¹³ Le rapport du Président du Conseil du commerce des marchandises figure dans le document G/SPS/39.